

## POINT DE VUE

Session de printemps '20  
Conseil national



## Table des matières

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Page</b>
4 mars 2020	<u>16.077</u> <u>17.060</u>	CO. Contre-projet indirect à l'initiative populaire Entreprises responsables Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire	3
10 mars 2020	<u>19.064</u> <u>20.017</u>	Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes / Rapport sur le transfert 2019	5
19 mars 2020	<u>19.3742</u>	Mo. Müller. Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente	6
19 mars 2020	<u>19.3750</u>	Mo. Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération	7
19 mars 2020	<u>20.3004</u>	Mo CTT-N. Importation de chlore en Suisse exclusivement dans des wagons-citernes RID+	8
19 mars 2020	<u>20.3010</u>	Mo. CEATE-N. Combattre la disparition des insectes	9
20 mars 2020	<u>16.498</u>	Iv. Pa. Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller	10
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	11
<b>Impressum</b>		ALLIANCE-ENVIRONNEMENT   UMWELTALLIANZ Postgasse 15   case postale 817   3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33   Fax 031 313 34 35 <a href="mailto:info@alliance-environnement.ch">info@alliance-environnement.ch</a> <a href="http://www.alliance-environnement.ch">www.alliance-environnement.ch</a> Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung	13

**Traitement**                    **4 mars 2020**

**16.077**                            **CO. Contre-projet indirect à l'initiative populaire Entreprises responsables**

**17.060**                            **Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire**

**Introduction**                    Deux concepts différents de contre-projet sont proposés en réponse à l'initiative populaire Entreprises responsables. Le Conseil national et la majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États sont favorables à un devoir de diligence conforme aux normes internationales de l'ONU et de l'OCDE. Le Conseil des États a opté pour concept alternatif qui repose essentiellement sur une obligation de déclaration et n'exige un devoir de diligence que pour deux risques spécifiques (le travail des enfants et les matières premières provenant de régions de conflit. Les sanctions efficaces font défaut. Une partie de l'économie soutient le concept du Conseil national, une autre partie soutient le concept du Conseil des États. Le projet alternatif du Conseil national entraînerait le retrait de l'initiative populaire, et le projet du Conseil des États conduirait à un référendum.

**Recommandation**                Les organisations environnementales recommandent de proposer au peuple de soutenir cette l'initiative populaire ainsi que le contre-projet dans sa version de la majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Si le contre-projet du Conseil national est adopté au vote final, l'initiative populaire sera retirée.

- Contre-projet : soutien de la majorité de la CAJ-CN; rejet de la minorité I (Bregy)
  - Si la majorité CAJ-CN est adoptée, rejet de la minorité II (Schwander)
  - Si la minorité I (Bregy) est adoptée, voter la minorité II (Schwander)
- Initiative populaire : rejet de la minorité Flach; Adoption de la minorité Arslan

**Argumentation**                    L'initiative pour des multinationales responsables demande que les entreprises soient contraintes de tenir compte des droits humains et de l'environnement également hors des frontières suisses. Elle a été déposée en octobre 2016 munies de plus de 120'000 signatures valables. Les organisations membres de l'Alliance Environnement font partie de la coalition des 120 organisations soutenant l'initiative.

Le contre-projet indirect adopté par le Conseil national en juin 2018 reprend plusieurs requêtes de l'initiative, en particulier le devoir de diligence en matière de risques environnementaux et de droits humains. Les entreprises devraient ainsi respecter les dispositions internationales contraignantes pour la Suisse relatives à la protection des droits de l'homme et de l'environnement à l'étranger également (par exemple l'interdiction de certaines substances chimiques). Mais le contre-projet affaiblit parallèlement

l'initiative dans de nombreux domaines. Par exemple, le nombre d'entreprises concernées par les nouvelles règles est sévèrement limité par des valeurs seuils élevées et de nombreuses exceptions. En outre, les règles de responsabilité proposées, qui se limitent maintenant à une clarification de la responsabilité existante des propriétaires d'entreprise, sont bien plus faibles. La responsabilité de tout fournisseur est explicitement exclue, ce qui prend en compte la principale critique des organisations économiques envers l'initiative. Le contre-projet du Conseil national est soutenu par une large alliance des milieux économiques (Groupement des Entreprises Multinationales (GEM), Fédération des Entreprises Romands FER, Chambre de Commerce de Genève, CI Commerce de détail, Swiss Textiles, Swiss Retail Federation, etc.), par près de 30 investisseurs et par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP).

Une nette majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) propose par 14 voix contre 5 de s'en tenir au concept basé sur le projet initial du Conseil national et d'adopter les propositions élaborées par la CAJ-E. Ainsi, chaque plainte devrait obligatoirement être précédée d'une procédure d'arbitrage spéciale, qui servirait de filtre contre les plaintes non fondées et permettrait de résoudre les conflits par le dialogue chaque fois que cela est possible.

En décembre, le Conseil des États a suivi une minorité de sa Commission des affaires juridiques en adoptant un concept alternatif principalement basé sur une obligation de rapporter. Ce type d'obligation s'est avéré inefficaces dans l'UE, et la Commission européenne examine actuellement des mesures juridiques supplémentaires. Le devoir de diligence se limite uniquement aux domaines liés aux « minéraux de conflit » et au travail des enfants. Cette proposition ne contient aucune réglementation explicite de la responsabilité des sociétés effectivement contrôlées à l'étranger. La proposition du Conseil des États est totalement inadaptée et insuffisante pour répondre aux défis couverts par l'initiative.

Une réglementation telle que proposée par la majorité de la CAJ-N ne recouvre les préoccupations de l'initiative que sous une forme très affaiblie, mais présente l'avantage de pouvoir entrer en vigueur beaucoup plus rapidement. C'est la raison pour laquelle le Comité d'initiative a décidé – comme cela a déjà été le cas lors de la présentation de la proposition du Conseil national en 2018 et de celle de la Commission juridique du Conseil des États en novembre 2019 – de proposer un compromis et de promettre le retrait de l'initiative si le contre-projet, devait être adopté sous la forme proposée par la CAJ-N.

### Contact

WWF Suisse, Damian Oetli, [damian.oetli@wwf.ch](mailto:damian.oetli@wwf.ch), 044 297 22 35

**Traitement** 10 mars 2020

**19.064** **Plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes**

**20.017** **Rapport sur le transfert 2019**

**Introduction**

Actuellement, les opérateurs de relations de trafic combiné non accompagné (TCNA) sont subventionnés à hauteur d'environ 100 millions de francs suisses par an. Ce financement sera progressivement supprimé au cours des prochaines années, lorsque la NLFA sera achevée. Malheureusement, les prévisions concernant l'augmentation de la productivité due à la mise en service de la NLFA se sont révélées trop optimistes. Les voies d'accès n'ont pas encore atteint le standard d'expansion visé ou font encore défaut, ce qui explique que le potentiel de productivité ne puisse pas encore être pleinement exploité. Le Conseil fédéral demande au Parlement de prolonger la durée de la promotion du fret ferroviaire transalpin. Pour les années 2024 à 2026, 30 millions de francs suisses supplémentaires par an (90 millions de francs suisses au total) devraient être disponibles pour le TCNA. Le Conseil fédéral a donc reconnu le problème. Toutefois, elle ne tient pas suffisamment compte des nouvelles conclusions concernant l'absence de gains de productivité.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent de soutenir la majorité de la CTT-N.

**Argumentation**

La commission des transports du Conseil national (CTT-N) soutient la proposition à une nette majorité (17 contre 4 avec 2 abstentions) de prolonger la durée de la promotion du fret ferroviaire transalpin (jusqu'en 2030) et d'augmenter modérément les moyens disponibles. Le plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes devrait être porté à environ 55 millions de francs par an d'ici 2030 (crédit total 385 millions). L'objectif est de maintenir cet important instrument de transfert du fret vers le rail et de protection du climat. Les organisations environnementales soutiennent la majorité de la CTT-N.

Avec actuellement 941'000 trajets poids lourds à travers les Alpes (2018), l'objectif de 650'000 trajets par an est loin d'être atteint. En outre, le trafic routier de marchandises génère plus de 1,5 milliard de francs par an de coûts externes non couverts (non couverts par la RPLP). Pour des raisons environnementales, il serait fatal de ralentir la forme la plus efficace de transport de marchandises, le TCNA, et de provoquer ainsi un retour sur la route. Les organisations environnementales soutiennent donc la demande du secteur de prolonger la durée de la promotion. Les résultats obtenus de transfert de la route au rail, fruit d'un dur labeur, ne seront ainsi pas mis en péril.

**Contact**

Fabio Gassmann, Initiative des Alpes, [fabio.gassmann@alpeninitiative.ch](mailto:fabio.gassmann@alpeninitiative.ch),  
076 319 09 50

**Traitement** 19 mars 2020

**19.3742**

**Mo. Müller. Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité d'autoriser le fonds alimenté par le supplément à s'endetter temporairement pour faire face à des pics de financement qui excèdent momentanément les recettes issues du supplément perçu sur le réseau. Un endettement temporaire ne pèserait pas sur le budget fédéral ordinaire. Cela permettrait de supprimer des goulots d'étranglement financiers et de permettre qu'au moins une partie des fonds puisse être utilisée plus rapidement, en fonction de leur objectif réel. Cela améliorerait la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation**

L'expansion des énergies renouvelables est bloquée. Dans le domaine du photovoltaïque en particulier, le système d'encouragement actuel pourrait être beaucoup plus dynamique. Fin 2018, 999 millions de CHF étaient inutilisés dans le fonds, alors que des milliers de projets figuraient sur la liste d'attente. Pour les investisseurs, il s'agit d'une situation très ingrate.

La gestion actuelle très conservatrice du fonds alimenté par le supplément empêche la réduction rapide des listes d'attente. Selon la loi sur l'énergie, le fonds supplément réseau ne doit pas être endetté. Or, le risque de voir le Fonds s'endetter ne vaut que pour quelques années, voire pas du tout, puisque l'OFEN estime que les moyens nécessaires devraient baisser à partir de 2027, les recettes issues du supplément dépassant ensuite les dépenses prévues. Des retards supplémentaires dans le développement des énergies renouvelables sont inacceptables pour des raisons de protection du climat. Les obstacles bureaucratiques devraient disparaître rapidement.

Autoriser le Fonds à s'endetter temporairement permettrait d'affecter plus rapidement au moins une partie de ses moyens à l'usage auquel ils sont destinés. Ce pas limité dans le temps mais précieux est essentiel à la Stratégie énergétique 2050.

**Contact**

Fondation suisse de l'énergie SES, Felix Nipkow, [felix.nipkow@energienstiftung.ch](mailto:felix.nipkow@energienstiftung.ch),  
044 275 21 28

**Traitement** 19 mars 2020

**19.3750**

**Mo. Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération**

**Introduction**

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de présenter un plan d'investissement pour assurer d'ici 12 ans l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier. Les investissements dans les installations photovoltaïques dans patrimoine immobilier de la Confédération doivent augmenter considérablement. L'objectif est un approvisionnement électrique autonome des biens immobiliers de la Confédération d'ici la fin de la prochaine décennie.

**Recommandation**

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation**

La part des nouvelles énergies renouvelables dans la production d'électricité reste marginale en Suisse. Dans le secteur des bâtiments, l'expansion des installations photovoltaïques notamment est très en retard par rapport au potentiel existant. Selon une étude de l'OFEN, le potentiel solaire annuel de tous les bâtiments en Suisse est de 67 TWh, dont seuls près de 2 TWh sont utilisés aujourd'hui. Cet immense potentiel n'est également pas utilisé par de nombreux biens immobiliers appartenant à la Confédération.

Au moyen d'une politique d'investissement active, la Confédération pourrait, dans la mesure du possible, produire l'électricité nécessaire à ses biens immobiliers en faisant recours au photovoltaïque ou à d'autres sources d'énergie renouvelables. Elle pourrait effectuer elle-même un bilan global annuel et assumer ainsi un rôle de modèle. La motion est donc clairement la bienvenue.

**Contact**

Fondation suisse de l'énergie SES, Florian Brunner, [florian.brunner@energiestiftung.ch](mailto:florian.brunner@energiestiftung.ch), 044 275 21 21

**Traitement** 19 mars 2020

**20.3004** **Mo CTT-N. Importation de chlore en Suisse exclusivement dans des wagons-citernes RID+**

**Introduction** Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que, à partir du 1er août 2020, le chlore soit importé en Suisse au moins à 95 % à l'aide de wagons-citernes équipés de la meilleure technique de sécurité disponible (RID+).

**Recommandation** Les organisations environnementales recommandent d'adopter la motion.

**Argumentation** Le chlore est un produit très dangereux pour l'homme et l'environnement. Dans des conditions normales, le chlore est gazeux. C'est l'un des éléments non métalliques les plus réactifs et il est extrêmement toxique : il réagit rapidement avec les tissus des plantes, des animaux et des humains et les détruit. Même à des concentrations aussi faibles que 0,5 %, le chlore gazeux attaque la gorge et les poumons des humains et des animaux. Si du chlore devait s'échapper d'un conteneur de transport après un accident, il se répandrait sur le sol car il est plus lourd que l'air. En cas d'accident, jusqu'à 30 % des personnes dans un rayon de 2,5 km peuvent mourir. Dans ce contexte, il est essentiel d'éviter autant que possible le transport du chlore et, si ce n'est pas possible, de l'effectuer de la manière la plus sûre possible.

C'est pourquoi, en Suisse, le chlore n'est transporté que par le rail, qui est plus sûr que la route. Néanmoins, des accidents sont possibles. Afin d'atteindre le plus haut niveau de sécurité possible, il est conseillé de n'utiliser que les wagons de marchandises les plus sûrs (RID+) pour ces transports. Dans la déclaration commune signée en 2016, l'industrie s'est engagée à n'utiliser que ces wagons pour le transport du chlore jusqu'au début de 2019 au plus tard, mais cela n'a pas été respecté. C'est pourquoi la Commission propose maintenant de fixer un nouveau délai pour cette exigence. La proposition est également soutenue par l'association professionnelle scienceindustries, et les parties prenantes concernées la considèrent comme une mesure acceptable et la mettent déjà en œuvre sur une base volontaire. Cela montre que la mesure est raisonnable, proportionnée, faisable et économiquement viable. Des garanties juridiques contraignantes augmenteront considérablement les chances que les wagons-citernes les plus sûrs en termes de sécurité soient utilisés pour le transport du chlore à l'avenir.

**Contact** Fabio Gassmann, Initiative des Alpes, [fabio.gassmann@alpeninitiative.ch](mailto:fabio.gassmann@alpeninitiative.ch),  
076 319 09 50



**Traitement** 19 mars 2020

**20.3010** **Mo. CEATE-N. Combattre la disparition des insectes**

**Introduction** La motion demande la mise en œuvre immédiate des plans d'action concernant la biodiversité, la santé des abeilles et les produits phytosanitaires, la définition de mesures concrètes pour lutter contre la mort des insectes, et un ensemble complet de propositions portant sur les modifications à apporter à la législation et des mesures et objectifs. Elle demande aussi de prévoir les ressources supplémentaires nécessaires, tant au niveau financier qu'au niveau du personnel. Un état des lieux sur la propagation dans notre pays des insectes nuisibles et sans prédateurs et sur des mesures qui peuvent être prises devra en outre être dressé.

**Recommandation** Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

**Argumentation** Un rapport publié en 2017 conclut que la biomasse des insectes en Allemagne a diminué de 75 % au cours des 30 dernières années (Hallmann et al, 2017). Une autre étude publiée récemment a révélé un déclin de 30 % de la diversité des espèces d'insectes en Allemagne au cours des dix dernières années (Seibold et al, 2019). Dans sa réponse à la question [17.5571](#) (question Graf), le Conseil fédéral part du principe que le déclin de la population d'insectes en Suisse est tout aussi considérable. Ce déclin se produit dans tous les groupes d'insectes, des papillons aux abeilles en passant par les sauterelles.

Comme le Conseil fédéral le précise dans sa réponse à l'Interpellation [17.4162](#) (lp. Vogler), le déclin des insectes affectent l'économie et la société de manière égale. Cela concerne la pollinisation, mais aussi la décomposition de la matière organique ou la lutte naturelle contre les organismes nuisibles. Une méta-analyse des liens entre l'utilisation des sols, la biodiversité et les services écosystémiques dans l'agriculture montre, par exemple, que les services d'approvisionnement des agroécosystèmes dépendent directement de la diversité des pollinisateurs et des organismes utiles (Dainese et al, 2019). La diversité des pollinisateurs et des organismes utiles soutient la production et permet même dans certains cas de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Plus la diversité des espèces est grande et plus le paysage agricole est structuré, plus les rendements sont élevés.

Les données ci-dessus sont alarmantes et montrent que les mesures prises jusqu'à présent ne sont guère efficaces. Il est urgent d'agir pour mettre un terme à la mort des insectes et promouvoir les insectes en Suisse, contribuant ainsi à préserver nos moyens de subsistance.

**Contact** Pro Natura, Simona Kobel, [simona.kobel@pronatura.ch](mailto:simona.kobel@pronatura.ch), 061 317 91 37  
WWF, Thomas Wirth, [thomas.wirth@wwf.ch](mailto:thomas.wirth@wwf.ch), 078 720 19 05

**Traitement** 20 mars 2020

**16.498** **Iv. Pa. Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller**

**Introduction** L'initiative parlementaire a été motivée par l'annonce faite par Alpiq en 2016 de son intention de vendre des centrales hydroélectriques ou des parts de celles-ci en raison de problèmes financiers, en sachant que, théoriquement les acheteurs peuvent également venir de Chine ou d'autres pays. L'initiative a donc pour but d'empêcher la vente d'infrastructures stratégiques du secteur énergétique. La CEATE-N et la CEATE-E ont respectivement adhéré et donné suite à l'initiative, mais elle n'a pas encore été traitée, raison pour laquelle une prolongation du délai est nécessaire.

**Recommandation** Les organisations environnementales recommandent de donner suite à une prolongation du délai.

**Argumentation** Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, il est parfaitement logique de restreindre ou d'imposer des conditions à la vente à l'étranger d'installations d'infrastructures stratégiques du secteur énergétique. Ceci d'autant plus que le Conseil fédéral prévoit d'ouvrir complètement le marché de l'électricité. Les réseaux de gaz ou d'électricité sont des infrastructures de monopole et doivent être gérés dans l'intérêt de la population. La situation est quelque peu différente pour les installations de production d'énergie telles que les centrales hydroélectriques. Dans ce cas, la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit déjà le droit de retour, un instrument qui permet de restituer à long terme les centrales électriques aux communes. Selon les organisations environnementales, des restrictions supplémentaires ne devraient être imposées que si elles sont essentielles pour la sécurité de l'approvisionnement.

**Contact** Fondation suisse de l'énergie SES, Felix Nipkow, [felix.nipkow@energiestiftung.ch](mailto:felix.nipkow@energiestiftung.ch),  
044 275 21 21

**Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour  
sur listes séparées**

**Initiatives parlementaires 1ère phase**

[19.467](#) Iv. Pa. (Hadorn) Seiler Graf. Ecologisation du trafic aérien. Une contribution nécessaire pour sauver le climat, le secteur et la mobilité internationale **Accepter**

**Objets parlementaires du DETEC**

[19.3485](#) Po. Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation **Accepter**

[19.3559](#) Po. Schneider Schüttel. Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction **Accepter**

[19.3562](#) Po. Masshardt. Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois **Accepter**

[19.3611](#) Po. Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts **Accepter**

[19.3643](#) Po. (Ammann) Müller-Altmet. Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attractif et développer l'offre **Accepter**

[19.3730](#) Po. Chevalley. Des procédures plus efficaces et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables **Accepter**

[19.3784](#) Mo. Jauslin. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque **Accepter**

[19.3818](#) Po. Flach. Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes **Accepter**

**Objets parlementaires du DFF**

[19.3127](#) Po. (Thorens Goumaz) Girod. Comment maintenir la compétitivité de notre secteur financier face aux récentes évolutions internationales en matière de durabilité? **Accepter**

[19.4042](#) Mo. Portmann. Création d'un pôle suisse dans le domaine des placements de fortune durables **Accepter**

[19.4313](#) Mo. Müller Leo. Fixer des flux financiers durables **Accepter**

**Objets parlementaires du DEFR**

[18.3049](#) Mo. Nicolet. Pour un encouragement à la production de cultures fourragères et de sources protéiques indigènes **Rejeter**

[18.3183](#) Mo. (Glaser) Nicolet. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes! **Rejeter**

[18.3194](#) Po. (Semadeni) Friedl Claudia. Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité **Accepter**

**Objets parlementaires du DDPS**

---

[19.3779](#) Po. Jans. Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée **Accepter**

---

**Objets parlementaires du DFAE**

---

[18.4229](#) Mo. (Tornare) Friedl Claudia. Un dialogue multipartite pour assurer la cohérence et garantir un commerce de l'or durable **Accepter**

---

[18.4244](#) Mo. Friedl. Développer la coopération au développement pour favoriser l'exploitation minière de l'or dans le respect du développement durable **Accepter**

---

[18.4357](#) Mo. Molina. Le secteur de l'or en Suisse doit remplir son obligation de diligence en faveur de l'homme et de l'environnement **Accepter**

---

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 0848 611 611, F 0848 611 612  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:  
[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)